

CONSEIL MUNICIPAL - MERCREDI 12 JUIN 2019 A 19 H 30 - COMPTE RENDU

Présents : Joris HURIOT, Francis GUILLET, Bruno HURIOT, Karim LHUILLIER, Brice MARLANGEON, Frédéric PERROSE, Christine MARCHAL LABAYE, Janine TRELAT, Christelle LOMBARD, Magali GRANGY

Absents : Olivier ANDRE (pouvoir à Karim LHUILLIER) – Gaëtan KANY
Magali GRANGY (excusée – partie après le point n°10)

Secrétaire de séance : Christine MARCHAL LABAYE

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08/04/2019

Unanimité

2. Approbation du compte rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n°01/2017 du 31/01/2017)

Unanimité

3. Personnel communal

Suppression d'un poste d'agent administratif contractuel et création d'un poste d'agent administratif à temps non complet :

Monsieur le Maire indique que le contrat d'un agent administratif contractuel (30h/semaine) arrive bientôt à son terme.

Il propose, après avis favorable de la commission «Finances - Vie économique et Administration générale», de « stagiairiser » cet agent pour une durée d'une année.

Il précise que cette décision a peu d'incidence sur la masse salariale de la collectivité.

Unanimité.

Prime de déneigement 2018/2019 :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que deux agents du service technique ont participé pendant plusieurs jours et plusieurs heures de nuit au déneigement pour la période 2018/2019. A ce titre, Monsieur le Maire propose de leur attribuer une prime exceptionnelle de 100,00 € net chacun.

Unanimité

4. Indemnité pour le gardiennage des églises communales

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire. Il précise que le montant annuel pour l'année 2019 s'élève à 479,86 €, identique à l'année 2018.

Unanimité

5. Vote de crédits - Décisions modificatives

Travaux de voirie rue Louis Pasteur :

Monsieur le Maire présente un avenant de 5 368,84 € TTC, correspondant à 3 % du marché initial.

Unanimité

Travaux d'accessibilité devant la Mairie :

Monsieur le Maire présente un avenant de 5 304,24 € TTC.

Unanimité

Acquisition d'un panneau d'affichage municipal :

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il convient de changer les deux panneaux d'affichage municipaux devant la Mairie.

Il présente un devis de 865,20 € TTC.

Unanimité

Travaux chemin du Cresson :

Monsieur le Maire présente un avenant de 2 052,00 € TTC.

Unanimité

Dématérialisation - Action capital société SPL-XDemat :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 octobre 2018 concernant l'adhésion à la plateforme SPL-XDemat.

Pour devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat, les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés doivent simplement acquérir une action au capital social, pour un prix de 15.50 €.

Unanimité

Cession de terrain - Frais de géomètre :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 avril dernier concernant la cession d'un terrain à un propriétaire privé. Les frais de géomètre sont à la charge de la collectivité. Ils s'élèvent à 1 188,00 € TTC.

Unanimité

Budget lotissement - Honoraires notaire pour dépôt de pièces lotissement « Sur Nos Fontaines » :

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il convient d'inscrire une dépense de 676.00 € au budget annexe lotissement, section de fonctionnement correspondant au dépôt de pièces pour la cession des terrains.

Unanimité

6. Demande de subvention exceptionnelle de l'association « MATTAINCOURT - Histoire et Patrimoine »

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur le Président de l'association. Cette dernière s'est créée il y a quelques semaines et n'a pas de fonds pour mener ses activités et faire face aux premières dépenses inhérentes à la création d'une association.

Monsieur le Maire propose aux élus d'accorder une subvention exceptionnelle de 200,00 € à l'association.

Unanimité

7. Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école publique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les frais scolaires de fonctionnement de l'année 2017/2018 dont le coût total réel s'élève à 97 128,00 €, soit un coût par élève de 916,00 € (106 élèves).

Monsieur le Maire rappelle que la participation demandée n'a pas évolué depuis 3 ans et que compte tenu du coût par élève, il propose, après avis de la commission « Affaires scolaires - périscolaires et Jeunesse » une revalorisation modérée de 50,00 €, soit 750,00 € par élève à compter de l'année 2019/2020.

Unanimité

8. Mise à jour des règlements cantine et garderie

Les principaux éléments modifiés par les élus de la commission « Scolaire, périscolaire et Jeunesse » sont présentés à l'assemblée.

Il est précisé qu'une copie de ces règlements seront remis aux parents concernés au moment de l'inscription de leurs enfants à la prochaine rentrée scolaire.

Unanimité

9. Participation financière des commerçants à l'édition du bulletin municipal 2019 (encarts publicitaires)

Monsieur le Maire propose de renouveler la mise en place d'encarts publicitaires dans le prochain bulletin municipal. Les commerçants et artisans du territoire, s'ils le désirent, pourront insérer un encart publicitaire en contrepartie d'une somme de 50,00 €.

Unanimité

10. Indemnisation au bénéfice de la commune suite aux dégâts sur une route forestière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise « MANGIN Frères », basée à VIGNOT (55200), était chargée d'exploiter une parcelle de bois dans la forêt de Bazoilles et Ménil (88500). L'entreprise a sorti ces coupes de bois en empruntant un chemin situé dans la forêt communale de Mattaincourt, sans autorisation de passage, ni état des lieux préalable.

Monsieur le Maire indique qu'il a constaté, procès-verbal et photos à l'appui, que les engins avaient occasionné d'importants dégâts sur le chemin en question. Il a donc contacté l'entreprise « MANGIN Frères ». Les parties se sont rencontrées au mois de février dernier 2019, sur les lieux. Un accord a été trouvé entre les deux parties. Aussi, l'entreprise s'est engagée à indemniser la commune de Mattaincourt à hauteur de 2,50 € du mètre cube desservi. Une estimation d'environ 800 mètres cubes est avancée.

Unanimité

11. Musée Saint Pierre Fourier - Convention de partenariat avec la Congrégation Notre Dame et le Diocèse de Saint-Dié

La Commune de Mattaincourt, riche de son histoire culturelle, est propriétaire et gestionnaire du musée Saint Pierre Fourier sis à MATTAINCOURT (88500), 2 rue Général Leclerc.

Les œuvres exposées sont principalement en lien avec l'histoire de Saint Pierre Fourier, et appartiennent soit à la Congrégation Notre Dame, soit au Diocèse de Saint Dié, soit à la commune de Mattaincourt. Un inventaire des différentes pièces exposées à ce musée a été arrêté en date du 31 décembre 2018 et annexé aux présentes.

Dans la volonté commune de poursuivre le développement du musée Saint Pierre Fourier et le maintien d'une exposition de qualité ouverte à tout public, la Commune de MATTAINCOURT, la Congrégation Notre Dame et le Diocèse de Saint-Dié ont convenu d'établir une convention concernant la mise à disposition des objets.

Les conventions sont présentées aux élus et le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ces conventions de partenariat à intervenir avec la Congrégation Notre Dame et le Diocèse de Saint-Dié.

Unanimité

12. Convention de prestation de service relative à la vérification et à l'entretien des poteaux et bouches d'incendie avec le Syndicat d'Eau Potable de la Région Mircurtienne

Monsieur le Maire donne lecture des points essentiels de la convention et propose aux élus d'approuver la convention de prestation de service avec le Syndicat d'Eau Potable de la Région Mircurtienne.

Unanimité

13. Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section AA 19 et AA 20 (impasse des Lilas)

Il est proposé de procéder à la régularisation du classement dans le domaine public de diverses parcelles : section AA 19 et AA 20 (impasse des Lilas).

Unanimité

Affaires diverses :

- Vœu présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'État.

Un point sera ajouté à ce vœu : celui de répondre aux besoins et préoccupations des différents acteurs concernés dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale.

- Décharge des Fours à chaux :

Monsieur le Maire fait un point de situation sur la décharge des Fours à Chaux. Il rappelle qu'une réunion s'est tenue en Mairie en début d'année 2019 avec différents acteurs : Monsieur le Sous-préfet, représentant du service Environnement de la Préfecture, DREAL, ONCFS et Gendarmerie.

Le dossier avance et il indique qu'il échange régulièrement avec la DREAL qui doit formaliser un rapport d'inspection pour, ensuite, prendre un arrêté de consignation qui permettra de désigner le propriétaire du site comme responsable de la situation environnementale.

La procédure des « sites et sols pollués à responsable défaillant » pourra être mise en œuvre dans un second temps.

- Projet Ages et Vie Habitat :

Monsieur le Maire indique aux élus que le dossier de permis de construire a récemment été déposé. Un délai de quatre mois d'instruction est avancé.

- Piscine intercommunale :

Un point de situation est réalisé par Frédéric PERROSE sur la piscine intercommunale. L'ouverture est prévue en octobre 2019.

- Projet de maraichage biologique :

Deux personnes ont contacté la Mairie pour un projet de maraichage biologique. Les élus demandent à Monsieur le Maire de rencontrer les personnes concernées pour qu'elles puissent exposer, en détail, leur projet.